

## Cahors

au titre de l'aléa de débordement du Lot



**Région** Midi Pyrénées

**Département** Lot

### Liste des Intercommunalités

Communauté de communes du Grand Cahors, Communauté de la vallée du Lot et du Vignoble

### Liste des 14 communes

Arcambal, Lamagdelaine, Laroque-des-Arcs, Cahors, Le Montant, Labastide-Marnhac, Pradines, Mercues, Douelle, Caillac, Crayssac, Parnac, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Luzech

## Critère d'Importance du Risque

### Impacts sur la Santé Humaine

Types de phénomènes	Population permanente en EAIP <sup>1</sup> (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP (TRI)	Part de la population en EAIP rapportée au bassin AG	Population totale du TRI (nb d'hab.)
« Débordements de cours d'eau »	7 627	23,3 %	0,6 %	32 731

### Impacts sur les Activités Économiques

Types de phénomènes	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP rapportée au bassin AG	Potentiel touristique
« Débordements de cours d'eau »	8 953	1,9 %	Moyen

### Types de phénomènes et enjeux

Ce territoire est impacté par le phénomène de débordement du Lot.

Les enjeux sur Cahors et son entrée sud (ruisseau du Bartassec) sont importants du point de vue économique. Les activités nautiques représentent des enjeux à prendre en compte.

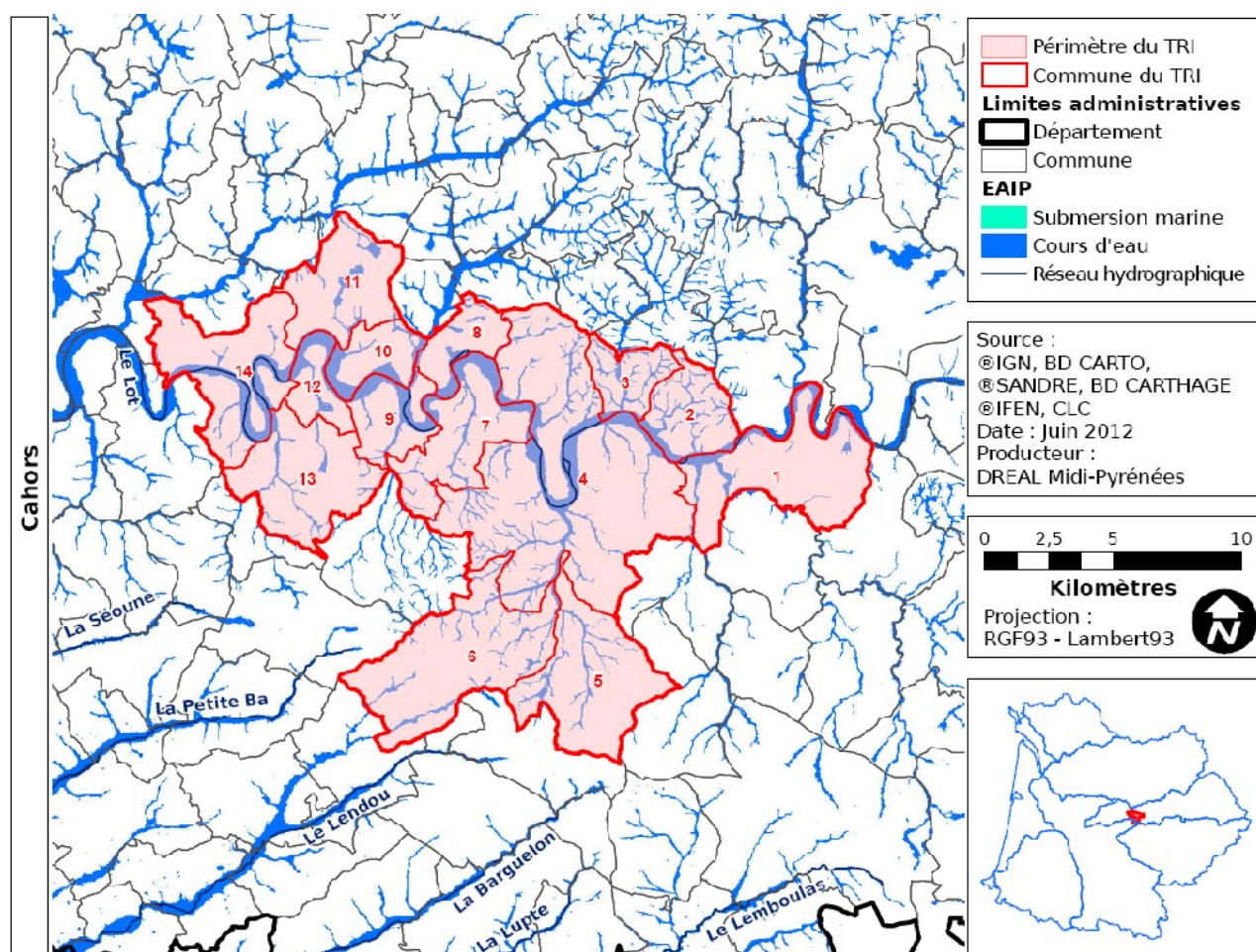
### Phénomènes passés particulièrement remarquables

(des informations complètes sur les phénomènes passés se trouvent dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation – EPRI)

- 9 et 10 mars 1927 : le Lot atteint 8,90 m à Cahors après une montée très rapide des eaux (débit 3 310 m<sup>3</sup>/s); seules les crues de 1783 et 1833 ont dépassé ces valeurs; les dégâts sont importants;
- A noter la survenue de deux événements marquants en 1996 et 2010 sur le Bartassec qui ont eu un fort impact sur les activités économiques sur l'agglomération de Cahors. Les crues du Lot influent aussi sur le Bartassec (2003).

<sup>1</sup> EAIP : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles utilisée dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation pour calculer les indicateurs population et emplois, notamment. Cette enveloppe approchée ne correspond pas à une zone inondable, mais seulement à l'appréciation du maximum d'espace qui peut être couvert par l'eau en cas de submersion.

## Informations cartographiques



- |                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| ARCAMBAL (1)          | MERCUES (8)                   |
| LAMAGDELAINE (2)      | DOUELLE (9)                   |
| LAROQUE-DES-ARCS (3)  | CAILLAC (10)                  |
| CAHORS (4)            | CRAYSSA C(11)                 |
| LE MONTAT (5)         | PARNAC (12)                   |
| LABASTIDE-MARNHAC (6) | SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT (13) |
| PRADINES (7)          | LUZECH (14)                   |

## Facteurs d'intérêt à agir

**Caractéristiques urbaines** Une réflexion globale sur le réaménagement de Cahors le long du Bartassec est engagée au travers d'un atelier national "Territoires économiques" (conduit par MEEDDTL (DGALN, DGPR), Grand Cahors et référents locaux).

**Niveau de prise en charge du risque** L'EPTB Entente Lot a élaboré un schéma de Cohérence de prévention des inondations à l'échelle de la vallée du Lot; un PAPI d'intention est en cours d'élaboration.

- PPR approuvés:

- Bassin de Cahors, approuvé le 12 janvier 2004
- Bassin du Lot aval vert Masse, approuvé le 9 juin 2008
- Bassin du Lot moyen Célé aval, approuvé le 12 avril 2010
- A noter que la commune de Crayssac n'est pas couverte par un PPR

La stratégie de gestion des risques inondations établie par le futur PAPI s'appliquera pour ce TRI.

## Outils de gestion actuels à l'échelle intercommunale

**Gestion des milieux aquatiques et marins** - SAGE Lot Amont jusqu'à Entraygues (Cahors n'est pas dans le périmètre)  
CLE créée 17 mars 2003  
Porteur local : Syndicat Mixte Lot et Colagne

- Contrat de milieu Lot aval (Cahors n'est pas dans le périmètre)  
Contrat de rivière créé le 24 décembre 2010  
Porteur local : Pays de la vallée du Lot 47

**Gestion de l'aménagement du territoire** Périmètre du futur PAPI « Lot » (au stade de projet de PAPI d'intention) porté par l'Entente Lot.

Le périmètre du SCOT de Cahors et du Sud du Lot a été arrêté le 22 décembre 2011 (toutes les communes du TRI proposé en font partie).

Une réflexion globale sur le réaménagement de Cahors le long du Bartassec est engagée au travers d'un atelier national "Territoires économiques" (conduit par MEEDDTL, DGALN, DGPR, Grand Cahors et référents locaux).

## Informations concernant la future stratégie locale (périmètres de réflexion)

**Bassin versant potentiel** Les affluents pourront être pris en compte dans le périmètre de la stratégie locale.

**Maitrise d'ouvrage possible** Les deux communautés de communes (Communauté de communes du Grand Cahors, Communauté de la vallée du Lot et du Vignoble) sont à mentionner, en plus de l'EPTB Entente Lot qui pourrait jouer le rôle de structure coordinatrice ou de maître d'ouvrage.